

Scam*

Scam*

FRANCE

5, Avenue Velasquez
75 008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
Fax 01 56 69 58 59
communication@scam.fr
http://www.scam.fr

BELGIQUE

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 20
Fax (2) 551 03 25
infos@scam.be
http://www.scam.be

CANADA

Bureau 202
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
Tél. (514) 738 88 77
Fax (514) 342 46 15
e.schlittler@sympatico.ca
http://www.scam.ca

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2003

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Auteurs d'œuvres audiovisuelles **JACQUES BARSAC, AGNÈS BERT, ROBERT BOBER, CHARLES BRABANT, FRANK CASSENTI, ANGE CASTA (PRÉSIDENT DE LA SCAM), JEAN-MARIE DROT, MICHEL FOLLIN, CLAUDE LANZMANN, ALAIN DE SÉDOUY** Auteurs d'œuvres orales ou sonores **VIOLAINE ANGER, MARTINE KAUFMANN (VICE-PRÉSIDENTE DE LA SCAM), EMMANUEL LAURENTIN, MARC VOINCHET** Auteurs d'œuvres de l'écrit **JACQUES MARSEILLE (TRÉSORIER DE LA SCAM), OLIVIER WEBER** Auteur d'œuvres de commande institutionnelle **ANDRÉ DELACROIX** Auteur journaliste **MICHEL DIARD** Auteur représentant le comité belge de la Scam **FRANÇOISE WOLFF**

LE COMITÉ BELGE (2003-2004)

Auteurs d'œuvres audiovisuelles **SOPHIE BRUNEAU, RENÉ MICHELEMS, ROB ROMBOUT, FRANÇOISE WOLFF, VIOLAINE DE VILLERS** Auteur d'œuvres orales ou sonores **GRÉGOR BECK** Auteurs de l'écrit **THOMAS GUNZIG, CAROLINE LAMARCHE, JACQUES SOJCHER, MARIE WABBES, FRANÇOISE WUILMART** Auteur d'œuvres électroniques et informatiques **BERNARD YSLAIRE**

EDITORIAL DU PRÉSIDENT(p.2) / **EDITORIAL DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL**(p.4)
1 / LES AUTEURS DE LA SCAM(p.5) / **LES NOUVEAUX**
AUTEURS MEMBRES DE LA SCAM(p.6) / **LES AUTEURS MEMBRES DE LA**
SCAM(p.6-7) **2 / LE RÉPERTOIRE, LA PERCEPTION ET**
LA RÉPARTITION DES DROITS(p.9) / **LES DÉCLARATIONS**(p.10-13)
/ LES PERCEPTIONS : UNE AUGMENTATION DE 11,23 % EN 2003(p.14-15) /
LES RÉPARTITIONS : UNE AUGMENTATION DE 20,31 % EN 2003(p.16-17) / **LE**
SOLDE DES DROITS À RÉPARTIR AU 31 DÉCEMBRE 2003 (p.17) **3 / LES**
ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES DE LA
SCAM(p.19) / **LES COMPTES DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES**(p.20)
/ L'ACTION CULTURELLE(p.20) / **L'ACTION SOCIALE**(p.21) **4 / LES**
ACTIONS PROFESSIONNELLES(p.23) / **LES ACTIONS EN**
FAVEUR DU DROIT D'AUTEUR(p.24-25) / **LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA**
RELATION AUTEURS(p.26-27) **5 / LA GESTION DE LA SCAM**(p.29)
/ LE COÛT NET DE LA GESTION EN 2003(p.30-31) **/ SCAM**
BELGIQUE(p.32)

ANNEXE 1 / COMPTES DE L'EXERCICE 2003 ANNEXE 2 / PERCEPTIONS ET
RÉPARTITIONS 2003 — LES TABLEAUX OBLIGATOIRES ANNEXE
3 / ORGANISMES AYANT BÉNÉFICIÉ DE CONCOURS SUR TROIS ANS
CONSÉCUTIFS ANNEXE 4 / LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

EDITORIAL

DU PRÉSIDENT

Je souhaite que ce rapport d'activité soit reçu et compris comme un « rapport d'étape ».

L'année 2003 a été marquée au cours du premier semestre par quelques turbulences, des questions importantes soulevées, et au second semestre par beaucoup de travail. Tout cela a permis de mettre en chantier des réformes essentielles dont les premiers fruits apparaissent.

Au niveau de la présidence de la Scam, cette année 2003 a vu aussi la fin d'un mandat, une nouvelle présidence, brève, qui a contribué à nous interroger sur le fonctionnement de la société, et le 18 septembre, l'arrivée d'un nouveau président... Ouf ! Bref, une année chargée, mais que nous avons voulue de **renouveau**. Elle nous a permis de comprendre qu'après vingt ans d'existence la Scam traversait une crise de croissance, que l'environnement avait changé, que le moment était venu de faire un bilan, de mesurer les dysfonctionnements qui s'étaient installés, d'y apporter remède et d'ouvrir une page sur l'avenir. L'environnement a changé, ô combien ! Et il va changer de plus en plus vite. La marchandisation s'est installée dans l'univers des médias et -pire- dans les esprits. La télévision publique, étranglée par le carcan publicitaire, s'épuise dans une course absurde derrière la télévision commerciale, engloutissant ses maigres ressources dans des programmes formatés, privés de sens, oubliant les missions qui fondent son existence. Les nouvelles générations d'auteurs payent le prix de ces errements. A nous de les comprendre et de les aider.

Il s'agit donc bien, désormais, de **reconstruire** en sachant que la culture est le seul repère certain. Là se situent les vraies batailles à mener, dont la Scam doit prendre sa part, où elle peut anticiper, puisque la communauté d'auteurs qu'elle rassemble utilise tous les modes d'expression et de création permis par les technologies de notre temps. A ma demande, le 1^{er} octobre 2003, le conseil d'administration a défini quatre chantiers de réformes à ouvrir :

– La démocratisation du mode d'expression des auteurs avec **l'instauration du vote à distance** (par correspondance et voie électronique). Il s'agit là d'un droit fondamental, approuvé à une large majorité par une assemblée générale extraordinaire, le 22 mars 2004.

– L'établissement d'**un nouveau mode de répartition des droits d'auteurs**, fondé sur l'objectivité, la transparence, l'impartialité, l'équité et une plus grande simplicité. Il doit s'appuyer sur des critères quantifiables et informatibles pour faire face aux 25.000 œuvres à identifier chaque année. Depuis le mois de novembre, un groupe de travail, progressivement élargi, élabore une proposition qui sera présentée le moment venu à l'ensemble des auteurs. Adopté, il entraînera une modification fondamentale des procédures.

– **Le renforcement et le développement de la politique culturelle**, largement entamés depuis l'automne dernier. En amont avec la multiplication et l'augmentation des bourses « Brouillon d'un rêve ». En aval, et indépendamment du mode de répartition des droits, avec, chaque année, un certain nombre d'œuvres particulièrement remarquables qui pourront être distinguées et qui constitueront le florilège de la Scam. Le choix sera effectué par des auteurs incontestables et renouvelés. Cette distinction aura sa traduction **financière et promotionnelle**. Par ailleurs « Les Forums de la Scam » permettent déjà régulièrement d'aborder les questions importantes qui se posent aux auteurs.

La Scam, tel Janus aux deux visages, devra dans un avenir proche, traduire dans ses structures cette double réalité qui définit son identité : 1/ **Perception et répartition des droits** dans le cadre de la loi, 2 / **Action culturelle**.

Ceci impliquera l'adaptation du **fonctionnement de l'administration** de la Scam aux réformes nouvelles et aux enjeux qui se posent à elle. Cela suppose une redéfinition claire des rôles, une coordination efficace entre les services, et la capacité de faire vivre une **interactivité indispensable** pour alimenter un dialogue et rendre les services que les auteurs sont en droit d'attendre de leur société. Nous avons entrepris cela. Aux générations nouvelles d'aller plus loin.

Ange Casta

EDITORIAL

DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Au cours de cette année mouvementée, la Scam n'a pas sacrifié au court terme pour fixer l'horizon, consolider ses fondements et amorcer les mutations nécessaires à une meilleure satisfaction de ses membres, sans exclusive : « **enrichissons-nous de nos mutuelles différences** » restera sa ligne de conduite.

La gestion collective est en passe d'être consacrée par l'Europe comme un mode légitime d'exercice de leurs droits par les créateurs à l'ère numérique, ce qui n'était pas acquis il y a quelques mois encore ; mais une probable directive l'encadrera **dans une perspective concurrentielle**, en l'appréhendant comme une activité de service, à la croisée de l'intérêt général, des intérêts privatifs des titulaires de droits associés, de ceux des industries culturelles utilisatrices des œuvres, sans oublier les droits naissants du consommateur.

Cette distinction a ses exigences : démocratie interne, équité, efficacité, transparence sur les tarifs, les mécanismes de répartition, les frais afférents ; elle implique le développement de la coopération entre sociétés au moyen d'outils communs et de paramètres comparables ; elle passe par l'instauration de contrôles efficaces, exhaustifs, indépendants et réguliers. Pour autant, la spécificité de la gestion collective des droits et de la propriété intellectuelle paraît enfin admise dans son principe et ce, grâce à la mobilisation sans relâche de tous les ayants droit. Il n'est cependant pas question de baisser la garde hâtivement.

On le comprend, la gestion collective des droits ne peut se permettre de juxtaposer les corporatismes, elle se doit d'être une dynamique fondée sur l'**« affectio societatis »**, un **vouloir vivre ensemble en vue d'un objectif commun**, ancré au plus profond de chacun. Car la « société de l'information » dans laquelle elle est appelée à se déployer n'a pas fini de défier les titulaires de droits.

La Scam est immergée dans tous ces chantiers. En son sein, elle s'est attaquée concrètement à **une mise à niveau informatique sans précédent**. C'est ce qui a permis notamment des règlements exceptionnels d'un montant de près de 12 millions € en fin 2003 et l'affectation de ressources pour l'action culturelle sur les trois ans qui viennent, ou encore deux versements sur l'année de droits de reprographie pour les auteurs littéraires. C'est ce même effort qui la mettra en situation d'orienter favorablement le développement de bases de données adaptées à la gestion des œuvres audiovisuelles au niveau international.

En interne toujours, c'est **une participation plus éclairée et effective de l'ensemble des associés à la prise des décisions collectives** engageant l'avenir de la Scam qui a été recherchée. La première étape en a été l'organisation de séances itinérantes d'information et d'écoute auprès de nos membres, d'ateliers juridiques ou de forums sur les grands dossiers du moment. C'est la révision progressive de nos vecteurs d'information, Lettre, site, etc. Cet effort a été couronné le 22 mars 2004 par l'adoption en assemblée générale extraordinaire du vote à distance.

Au dehors, ce sont bien sûr toujours les périls découlant d'une circulation sauvage des œuvres numérisées qui accaparent toute notre attention. Il y a beaucoup à inventer, entre repli défensif, restrictions d'utilisation, répression d'un côté et pédagogie de l'autre mais aussi **compréhension des nouveaux usages sociaux, dans une optique de retournement des technologies** en faveur d'une circulation maîtrisée et favorisée des œuvres qui réintroduirait les ayants droit dans le circuit économique de leur exploitation, au lieu de s'épuiser dans une vaine course-poursuite du peer to peer et de verrouillages toujours « craquables ». L'avenir n'est pas irrémédiablement bouché, des pistes se dégagent.

Laurent Duvillier



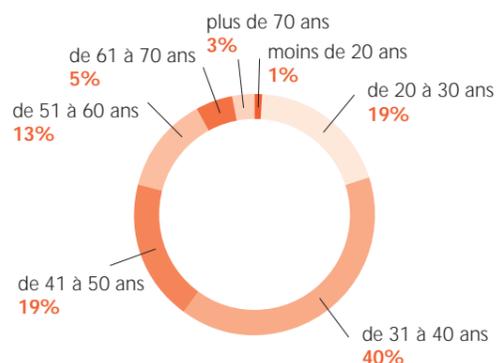
LES AUTEURS DE LA SCAM

**PLUS DE 20 000 AUTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2003
PLUS DE 3 000 NOUVEAUX MEMBRES EN 3 ANS**

LES NOUVEAUX AUTEURS MEMBRES DE LA SCAM

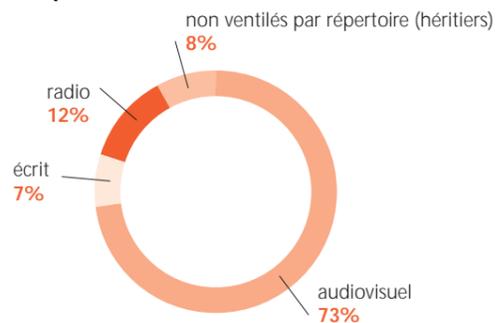
En 2003, la Scam a accueilli **1 099 nouveaux auteurs associés**, dont 87 dans notre bureau belge, 30 dans notre filiale canadienne et 87 héritiers. Parmi les 1 099 nouveaux membres, **58 %** sont des **hommes**, **42 %** sont des **femmes**.

Ventilation des nouveaux membres par tranche d'âge

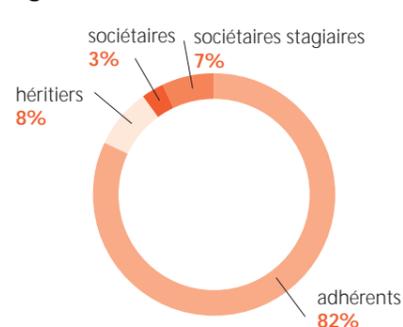


60% des nouveaux membres ont **entre 20 et 40 ans**, alors que cette tranche ne représente que **24%** de l'ensemble des membres. C'est un fort rajeunissement de la moyenne d'âge des membres de la société.

Ventilation des nouveaux membres par répertoire



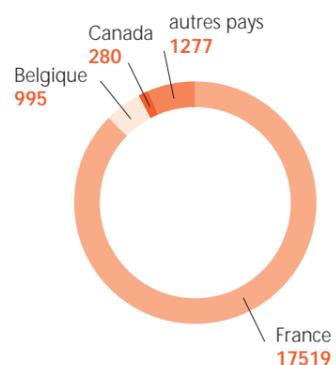
Ventilation des nouveaux membres par grade



LES AUTEURS MEMBRES DE LA SCAM

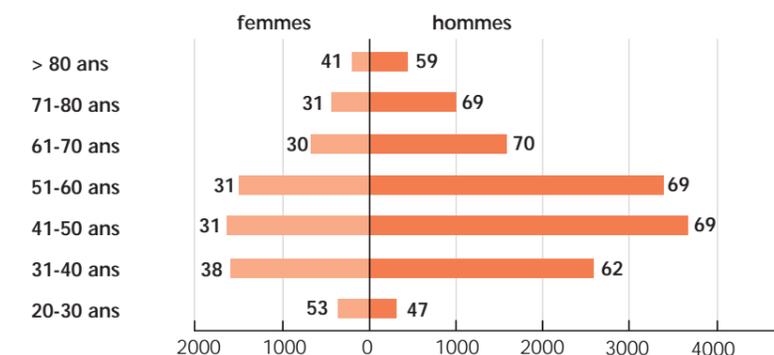
Au 31 décembre 2003, la Scam regroupe **20 071 auteurs**, dont 957 membres de notre bureau belge et 270 de notre filiale canadienne. Ce chiffre tient compte des 1 099 nouveaux membres ainsi que des traités d'héritiers. Les héritiers des auteurs décédés qui n'ont pas encore adhéré à la Scam ne sont pas compris.

Les auteurs membres de la Scam à l'étranger



12% des auteurs membres de la société ont une **nationalité autre que française**.

Ventilation des membres par sexe et par tranche d'âge

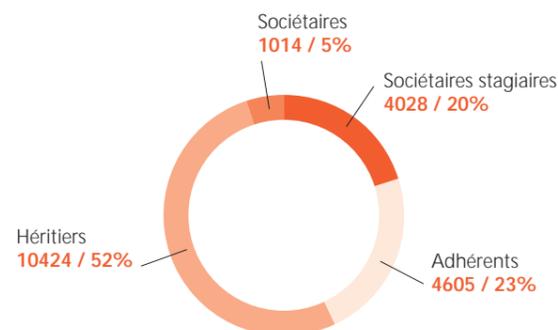


Cette pyramide permet de constater que :
 – parmi les auteurs membres de la société, **66,38 %** sont des **hommes** et **33,62 %** sont des **femmes**,
 – **25 %** des auteurs membres sont dans la tranche d'âge **20-40 ans**,
 – **51 %** des auteurs membres sont dans la tranche d'âge **41-60 ans**,
 – **24 %** des auteurs membres sont dans la tranche d'âge **61 ans et plus**.

Ventilation des membres par grade et répertoire

	sociétaires	soc. stagiaires	adhérents	héritiers	Total	
audiovisuel	2 126	2 791	7 868	–	12 785	63,70 %
télévision					11 700	58,29 %
œuvres institutionnelles					557	2,78 %
œuvres électroniques					528	2,63 %
images fixes	107	73	78	–	258	1,29 %
radio	471	823	1 553	–	2 847	14,18 %
écrits	1 324	918	925	–	3 167	15,78 %
presse					299	1,49 %
littérature					2 868	14,29 %
non ventilés par répertoire (héritiers)				1 014	1 014	5,05 %
total	4 028	4 605	10 424	1 014	20 071	

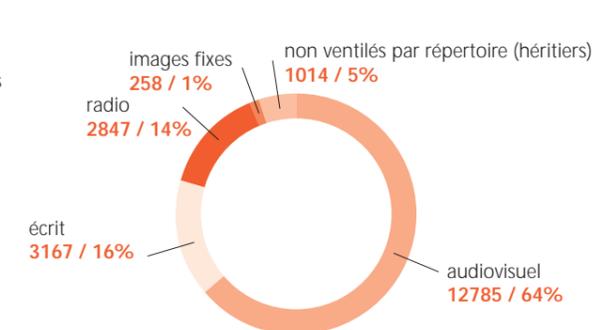
Ventilation des membres par grade



Variation par rapport à 2002 :

- sociétaires + 18,02 %
- sociétaires stagiaires + 14,41 %
- adhérents - 2,40 %
- héritiers + 11,06 %

Ventilation des membres par répertoire



Variation par rapport à 2002 :

- audiovisuel + 6,46 %
- écrit + 1,08 %
- radio + 4,67 %
- images fixes + 0,39 %
- héritiers + 11,06 %



LE RÉPERTOIRE, LA PERCEPTION

ET LA

RÉPARTITION DES DROITS

**PLUS DE 28 000 NOUVELLES ŒUVRES AUDIOVISUELLES DÉCLARÉES
DES PERCEPTIONS EN AUGMENTATION DE 11,23 %
UNE FORTE ACCÉLÉRATION DES RÉPARTITIONS, + 20,31 %**

LES DÉCLARATIONS

Au cours de l'année 2003, 28.321 nouvelles œuvres audiovisuelles ont été déclarées toutes chaînes confondues, dont 347 en Belgique et 210 au Canada. Ces déclarations concernent essentiellement les années d'exploitation 2002 (11.336 œuvres) et 2003 (11.302 œuvres).

Parmi les 11.336 déclarations audiovisuelles reçues en 2003 pour l'année d'exploitation 2002, 54% sont parvenues après le 31 mars 2003, dont 18% concernaient le premier semestre 2002, soit un délai de plus de neuf mois entre la diffusion de l'œuvre et sa déclaration par l'auteur.

Au titre de l'année d'exploitation 2002, 948 auteurs ont déclaré des œuvres sonores en 2003 ; 996 œuvres déclarées ou réparties ont bénéficié d'une répartition de droits, contre 991 l'année précédente. 67.573 œuvres (ou participation à une œuvre) ont été réparties.

Au titre des diffusions 2002, 2.782 lectures radiophoniques ont été relevées en 2003.

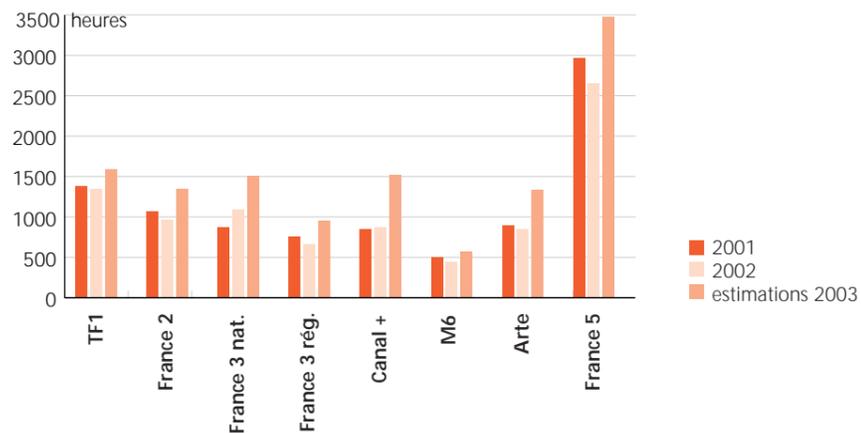
Les déclarations d'images fixes portent principalement sur des photographies et des dessins insérés dans des documentaires, journaux ou magazines de télévision.

L'EXPLOITATION DU RÉPERTOIRE DE LA SCAM

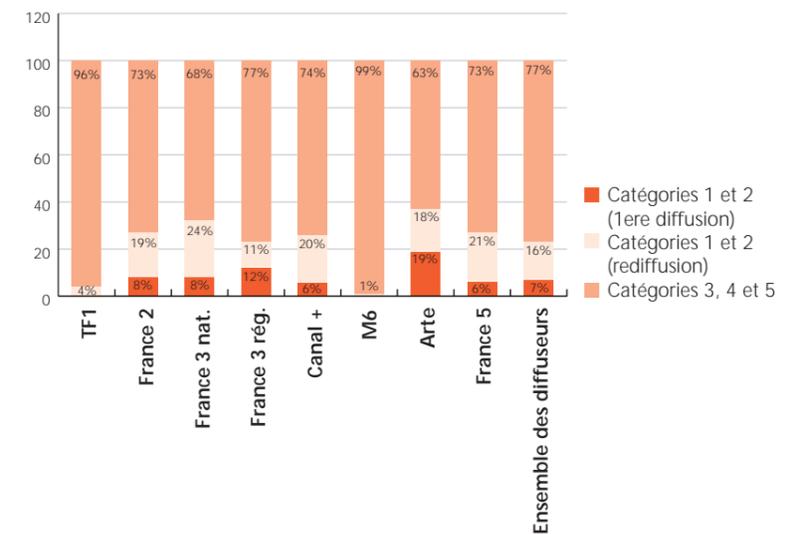
1 - EXPLOITATION DES ŒUVRES TÉLÉVISUELLES

11.483 heures d'œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam ont été diffusées en 2002 sur les sept chaînes hertziennes, soit une augmentation de 4,15% par rapport à 2001 en tenant compte des diffusions sur les réseaux numériques de Canal + et de la tranche horaire 14-19h d'Arte. Si l'on exclut les canaux numériques, l'évolution se traduit par une légère baisse de 0,23%. En 2003, 48 chaînes thématiques ont été analysées pour l'année d'exploitation 2002 représentant 5.646 heures de diffusion. Le volume de diffusion pour l'année d'exploitation 2001 avait été de 5.583 heures, soit une progression de 1,13%.

Volumes de diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes (hors canaux numériques)



Classement des œuvres télévisuelles par catégories sur les chaînes hertziennes (hors canaux numériques)



Pour l'exploitation 2002, la proportion des œuvres télévisuelles de catégories 1 et 2, ayant fait l'objet d'une première diffusion ou d'une rediffusion, a augmenté dans les programmes de France 2, France 3 national, France 3 régional, Canal + et France 5. Cette proportion reste stable dans les programmes d'Arte et diminue sur TF1 et M6. Globalement, c'est une progression de 7 points par rapport à 2001.

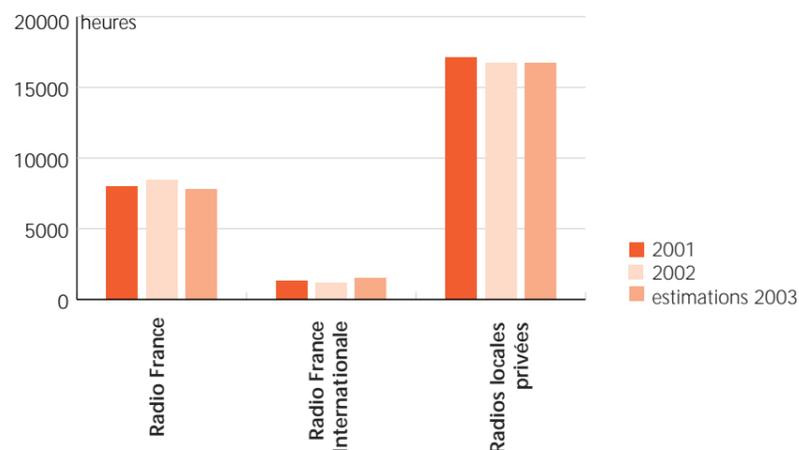
2 - EXPLOITATION DES ŒUVRES RADIOPHONIQUES

Au titre de l'année d'exploitation 2002, le volume des œuvres radiophoniques réparties est de 26.382 heures de diffusion. Ce chiffre est identique à celui de l'année 2001.

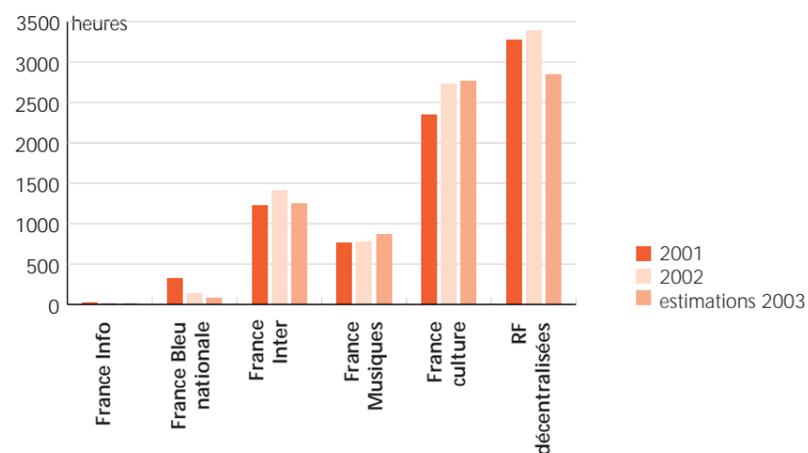
En 2003, 48 chaînes du groupe Radio France (dont 42 radios locales) ont été analysées, représentant 8.471 heures.

Radio France Internationale représente 1.155 heures. En ce qui concerne les radios locales privées, le volume exploité est de 16.756 heures. Ce chiffre tient compte des multiples diffusions d'œuvres rendues possibles par l'intervention des banques de programmes.

Evolution globale de la diffusion



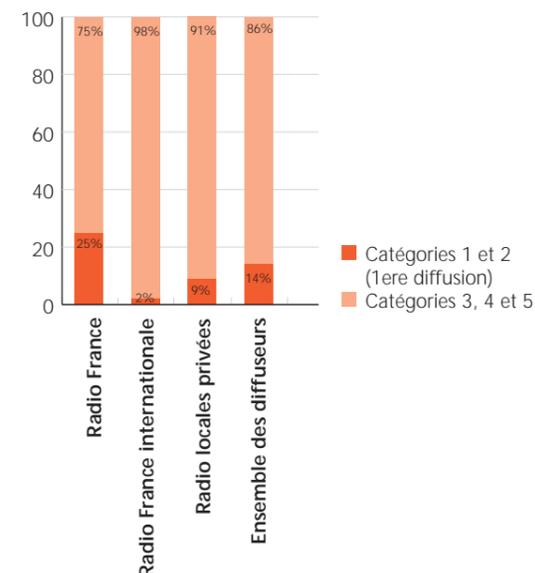
Evolution détaillée de la diffusion sur Radio France



L'exploitation 2002 de notre répertoire progresse de 6 % sur Radio France, baisse légèrement de -2 % sur les Radios Locales Privées et de -11 % sur Radio France Internationale.

Pour Radio France, l'augmentation est de 4 % sur les antennes de Radio France décentralisée, 15 % sur France Inter et atteint 16 % sur France Culture. Le minutage réparti pour France Musiques reste stable. France BLEU Nationale accuse une baisse de 56 % due, pour partie, à la refonte en 2002 de la grille des programmes de cette chaîne qui partage dorénavant son temps de diffusion avec une radio locale nouvellement créée et émettant sur Paris-Ile de France, France BLEU city.

Classement des œuvres radiophoniques par catégories

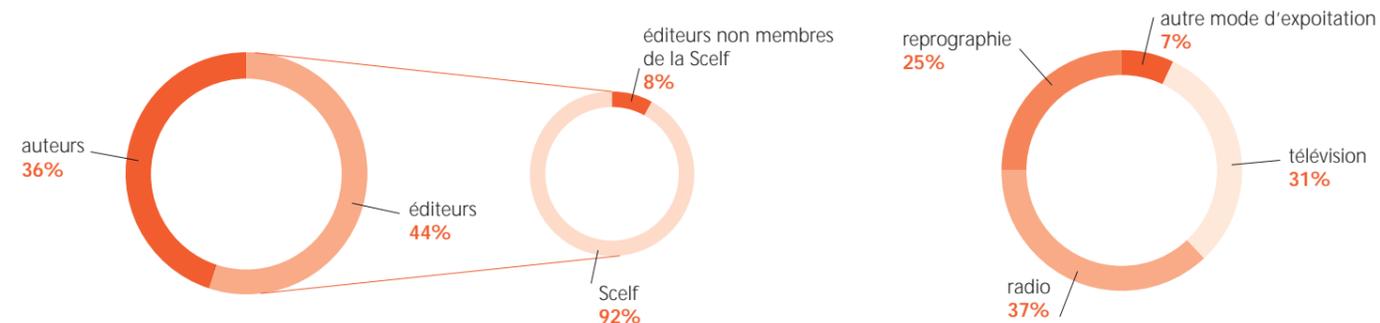


Sur l'ensemble des radios, les catégories 1 et 2 représentent 14 % du temps d'antenne, données en légère diminution (- 1 point) par rapport à 2001. Pour l'exploitation 2002, la proportion des œuvres radiodiffusées de catégorie 1 et 2 a diminué sur les Radios Locales Privées (- 3 points) ainsi que sur Radio France Internationale (- 6 points). Elle progresse de 1 point sur Radio France.

3 - EXPLOITATION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES

Les œuvres du répertoire de l'écrit correspondent principalement à des lectures à la télévision ou à la radio, de textes inédits ou édités. Elles sont donc prises en compte dans les œuvres audiovisuelles déclarées. En 2003, la Scam a réparti 486 087 € aux éditeurs au titre de l'exploitation des œuvres littéraires. Les éditeurs membres de la SCELf (société civile des éditeurs de langue française) ont perçus 92 % de cette somme, soit 449 393 €. La Scam a également réparti 268 996 € directement aux auteurs dont 186 806 € au titre de la reprographie.

Répartition de l'Écrit par mode d'exploitation

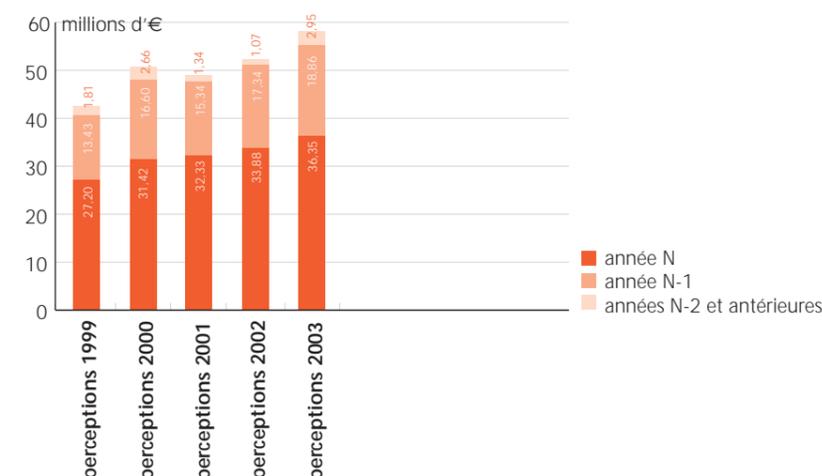


4 - EXPLOITATION DES IMAGES FIXES

Dans le cadre de la future répartition des droits provenant du CFC, 44.405 images fixes ont été déclarées à la Scam. Durant l'année 2003, la Scam a réparti au titre de l'exploitation des images fixes :

- 32 408 € pour 1470 photos
- 112 200 € pour 3877 dessins
- soit un total de 144 608 €.

Perceptions par année d'encaissement à la Scam



Les encaissements de droits d'auteur enregistrent une hausse de 11,23 % par rapport à 2002. Les perceptions au titre de l'année d'exploitation en cours augmentent de 7,30 % par rapport à 2002. Les deux explications principales à cette progression sont :

- l'augmentation des perceptions provenant des chaînes hertziennes et principalement de France 5 (revalorisation pour les années 2000, 2001 et 2002).
- les acomptes 2002 des chaînes TPS, Canal satellite et Canal satellite Antilles qui ont été encaissés sur l'année 2003.

D'autres raisons moins importantes expliquent également cette hausse :

- une régularisation des perceptions sur le câble belge,
- l'augmentation des perceptions en matière d'édition de vidéogrammes commerciaux du magazine E=M6.

Durant l'année 2003, l'évolution des taux intersociaux des chaînes hertziennes a été variable. En ce qui concerne la Scam, ce taux est en progression pour TF1 et France 3, en légère baisse pour France 2 et M6 et en stagnation pour Canal + et Arte.

LES PERCEPTIONS : UNE AUGMENTATION DE 11,23 % EN 2003

Les principales sources de perception des droits par la Scam :

Les contrats généraux de représentation avec les diffuseurs

Une rémunération globale, exprimée en pourcentage des recettes du diffuseur, est fixée et versée aux sociétés d'auteurs, qui ont la charge de la répartir entre l'ensemble de leurs ayants droit. Lorsque plusieurs sociétés d'auteurs ont conclu ensemble de tels contrats, une négociation inter-sociale conduit à l'établissement des règles permettant d'opérer ce partage.

La copie privée

Cette redevance, assise sur la vente de supports vierges, est collectée par deux organismes, Copie France pour la copie privée audiovisuelle et Sorecop pour la copie privée sonore, qui regroupent l'ensemble des ayants droit - auteurs, artistes-interprètes et producteurs.

La reprographie

Le CFC est la société agréée pour procéder à la perception et à la répartition entre éditeurs et auteurs des droits dus au titre des reproductions d'œuvres photocopées ou assimilées. Le versement des droits revenant aux auteurs s'opère par l'intermédiaire des éditeurs, sauf lorsque les perceptions ne sont pas documentées, auquel cas ce sont les sociétés d'auteurs qui interviennent pour le compte des auteurs les ayant mandatées à cet effet.

Perceptions 2003 par mode d'exploitation

(Voir détail en annexe 2 - page 5)

Mode d'exploitation	€	%	2002/2003
télévision	43 299 081	74,45	+ 6,56 %
radiophonie	5 300 131	9,11	+ 0,37 %
télévision et radiophonie (*)	7 970 041	13,70	+ 46,27 %
vidéogrammes et phonogrammes	237 361	0,41	+ 169,19 %
support graphique	863 325	1,49	+ 69,80 %
multimédia	146 682	0,25	+ 18,51 %
récitation publique	73 559	0,13	- 23,53 %
autres exploitations	267 924	0,46	+ 152,90 %
total	58 158 103	100	+ 11,23 %

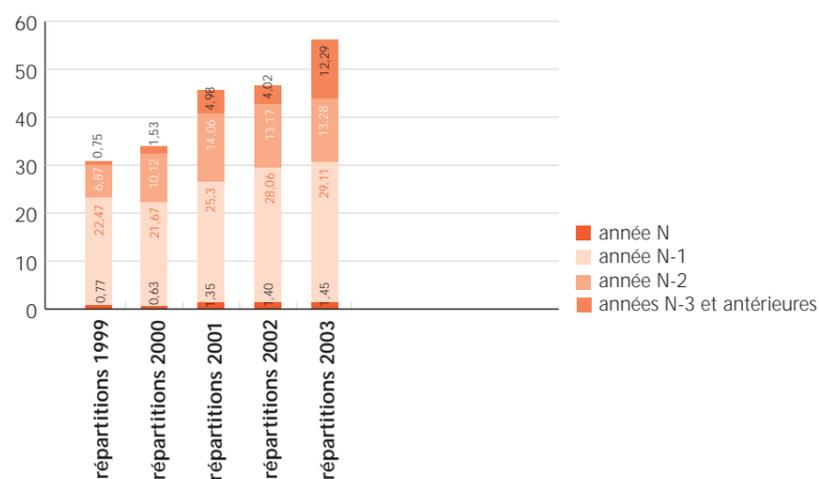
LES RÉPARTITIONS : UNE AUGMENTATION DE 20,31 %

Les répartitions en 2003 enregistrent une hausse de 20,31 % par rapport à 2002.

La mise en place de nouveaux outils d'analyse de la documentation et de l'exploitation des œuvres a permis à la Scam d'améliorer le traitement de ses répartitions. En perfectionnant l'analyse de l'exploitation, en affinant le calcul des tarifs prévisionnels, la Scam a fortement réduit les compléments de répartition. Le développement de nouveaux outils lui permettra de confirmer cette dynamique amorcée.

Pour la première fois en 2003, la Scam a réalisé une répartition portant sur des sommes relatives à des droits de reprographie provenant de différentes sociétés étrangères. A ce titre 6.080 auteurs ont perçu des droits. De nouveaux types de droits à répartir pour les œuvres textuelles conduisent notre société à moderniser ses outils informatiques pour la gestion de ces droits.

Répartitions brutes en 2003



Les répartitions 2003 par mode d'exploitation

(Voir détail en annexe 2 - page 6)

Mode d'exploitation	€	%	2002/2003
télévision	40 081 525	71,41	+ 8,58 %
radiophonie	4 752 527	8,47	+ 4,14 %
télévision et radiophonie (*)	10 009 171	17,83	+ 135,26 %
vidéogrammes et phonogrammes	310 218	0,55	+ 279,25 %
support graphique	778 776	1,39	+ 60,61 %
multimédia	58 350	0,10	- 35,94 %
récitation publique	25 970	0,05	- 81,35 %
autres exploitations	109 949	0,20	+ 135,16 %
total	56 126 485	100	+ 20,31 %

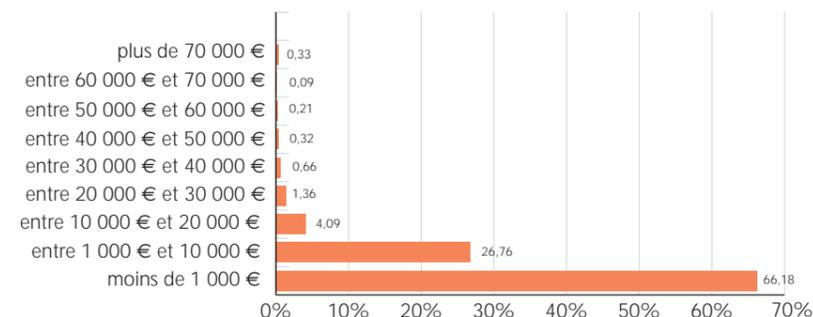
* les perceptions encaissées en fonction des diffusions sur le câble et les satellites, ainsi que d'autres droits étrangers, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

LE RÉPERTOIRE, LA PERCEPTION ET LA RÉPARTITION DES DROITS

Répartition des revenus nets imposables par nombre d'ayant droit

(suivant déclaration annuelle des traitements et salaires)

Ventilation par tranche de revenus nets entre les 14.762 associés bénéficiaires des répartitions effectuées en 2003, au titre des droits perçus en gestion collective.



SOLDE DES DROITS À RÉPARTIR AU 31 DÉCEMBRE 2003

Les efforts entrepris par la Scam durant l'année 2003 -comme annoncé dans son dernier rapport d'activité- ont permis de réduire le solde des droits à répartir. Des moyens humains et informatiques ont été dédiés à cette tâche pendant tout le dernier semestre, permettant de réduire de **62,77 %** le montant des droits à répartir au titre des années 2000 et antérieures.

Ainsi au **31 décembre 2002**, le montant de ces droits à répartir s'élevait à **18,8 M€**. Un an plus tard, au **31 décembre 2003**, le montant de ces mêmes droits n'était plus que de **7 M€**, soit **une répartition exceptionnelle de 11,8 M€** à plus de 8.500 auteurs. Durant l'année 2004, la société continuera son effort pour réduire le montant des droits restant à répartir pour les années 2001 et antérieures, essentiellement les sommes anciennes non documentées relatives aux chaînes du câble.

3

LES ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES DE LA SCAM



LES ACTIONS PROFESSION- NELLES

ACTIONS EN FAVEUR DU DROIT D'AUTEUR

– La Scam a participé activement tout au long de l'année 2003 aux travaux du **Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique**, organisme consultatif placé auprès du ministre de la culture. Elle a notamment travaillé sur les incidences du droit de la concurrence en matière de propriété littéraire et artistique, afin de maintenir une gestion collective des droits performante ; elle s'est aussi attachée à trouver un juste équilibre entre propriété littéraire et libertés individuelles – aussi légitimes que menacées l'une et l'autre à l'ère du numérique – recherchant des parades efficaces à la banalisation de la piraterie. Elle a également contribué aux réflexions sur la question de la loi applicable en cas de conflit lésant les droits d'auteur, ainsi, par exemple, lorsqu'un site hébergé à l'étranger diffuse de manière illicite une œuvre protégée. Enfin, elle a pris position pour une cohabitation tempérée du droit à copie privée du public avec les mesures techniques de protection des œuvres instaurées par les titulaires de droits.

– **Au travers du CLIC (comité de liaison des industries culturelles)**, la Scam a collaboré à la formulation et la cohérence des projets de loi intéressant le secteur (droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information, confiance dans l'économie numérique, « paquet télécom »), selon trois orientations fondatrices : préservation de l'identité/diversité culturelle ; lutte contre la piraterie ; acceptabilité sociale des mesures. Ainsi a-t-elle œuvré en faveur de l'adoption de règles juridiques propices à l'émergence d'une offre culturelle diversifiée et de qualité sur internet, passant par l'extension du champ de compétence du CSA et refusant la séparation entre communication audiovisuelle et services de l'internet, pour ne pas exclure ces derniers du bénéfice des politiques publiques au soutien de la création et les livrer à la libéralisation brutale prônée par les Etats-Unis dans le cadre de l'OMC. Une autre intervention majeure a concerné la transposition rigoureuse de la directive communautaire, en matière de responsabilité des prestataires techniques, surtout les fournisseurs d'hébergement, condition sine qua non de la lutte contre la circulation illicite d'œuvres sur les réseaux. La même vigilance a été exercée sur le dispositif dissuasif et répressif à instituer, qui soit à la fois efficace, acceptable pour les intermédiaires et tolérable par les internautes qui ne seraient pas des « professionnels » de la contrefaçon. Mais rien n'est gagné et un travail pédagogique intense reste encore à mener jusqu'à l'adoption définitive des différentes lois par les parlementaires, courant 2004. Nous ne manquerons pas d'y assurer notre part.

– Les lois nationales dans notre secteur d'activité ayant très souvent pour objet de transposer les directives communautaires, les efforts, par l'intermédiaire du GESAC et de l'AIDAA, ont porté en direction des **instances européennes**, pour promouvoir notre conception du droit d'auteur et expliquer les spécificités de la gestion collective, dans la perspective d'une communication et probablement d'une directive ayant prochainement cet objet. De même, l'accent a-t-il été mis sur l'importance d'une mobilisation générale autour de la lutte contre la piraterie, ruine des créateurs et des industries culturelles, ainsi que d'un encadrement de l'activité, elle de plus en plus prospère, des intermédiaires.

– La Scam a fait connaître à maintes reprises et sans ambiguïté aux différents interlocuteurs publics concernés sa position dans les débats que suscite la définition de l'« œuvre audiovisuelle », en tâchant de dissiper la confusion entretenue entre le droit d'auteur - au regard duquel toute création de forme originale est protégeable -, la réglementation applicable aux quotas d'investissement dans la production des chaînes, enfin celle relative à **l'aide du COSIP**. Elle a appelé à une acceptation de l'œuvre audiovisuelle plus resserrée s'agissant de **la réglementation sur les quotas**, faisant une proposition à la fois précise et pragmatique. Elle a exprimé sa crainte de voir

LES ACTIONS PROFESSIONNELLES

déstabiliser, eu égard au contexte européen, un système de soutien à la création qui a longtemps fait ses preuves et plaidé pour que l'attribution de l'aide du COSIP se situe à un niveau d'exigence supérieur, de manière à favoriser les œuvres patrimoniales et riches d'un regard, d'un point de vue ou d'une écriture. Elle garde d'ailleurs un œil attentif sur les aménagements techniques en cours d'étude par le CNC.

– Comme toujours, la Scam est associée aux autres sociétés d'auteurs dans la conclusion ou la révision de **contrats généraux** avec toujours plus d'utilisateurs du répertoire, qu'il s'agisse de nouveaux diffuseurs numériques dont le modèle économique est encore assez mal assuré pour justifier des accords expérimentaux de brève durée et des montants de l'ordre du symbolique ou, enfin, après de très âpres et longues discussions et la perspective d'actions contentieuses, des opérateurs du câble qui, en France comme ailleurs en Europe, arguaient de leurs difficultés économiques pour prétendre réduire drastiquement les droits des auteurs. Parmi les discussions en cours avec nos homologues étrangères, de nouveaux contrats de représentation réciproque ont été menés à bien, en commun avec la SACD, avec COPYDAN (retransmission par câble) au Danemark et COPYSWEDE (retransmission par câble et copie privée) en Suède, tandis que les discussions se poursuivent avec d'autres sociétés, telle la VG Wort en Allemagne.

– À l'occasion de la transposition de la directive européenne concernant l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, la Scam, un pied dans chaque répertoire, s'est opposée, aux côtés des autres titulaires de droits et avec le soutien du ministre de la culture, à l'introduction d'une exception aux droits exclusifs des auteurs pour **l'usage des œuvres dans le cadre de l'éducation nationale à des fins culturelles, pédagogiques et de recherche**. L'ensemble des parties concernées se sont donc réunies afin de négocier les conditions d'utilisation des œuvres dans ce cadre. Plus redoutable sans doute pour la conception même du droit d'auteur à la française et un grand nombre de nos auteurs de l'audiovisuel, souvent salariés, est la perspective d'un amendement insidieux initié par la presse écrite, visant à remettre en cause le droit à rémunération proportionnelle de l'auteur salarié : une nouvelle fois la Scam s'est mobilisée et a réuni les autres sociétés d'auteurs et les syndicats et associations professionnelles du secteur, au sein d'une « coordination » ayant pour objectif de sensibiliser les parlementaires aux droits des auteurs salariés, en faisant circuler une pétition et en organisant les **Assises de la Création salariée dans les emprises** de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA RELATION AVEC LES AUTEURS

La Scam s'enrichit chaque année d'un millier de nouveaux membres. Cette croissance nourrit des attentes de plus en plus nombreuses et diverses, auxquelles la Scam tente d'apporter les meilleures réponses. Gérée par les auteurs et pour les auteurs, la Scam cherche à développer une relation dynamique avec ses membres.

Améliorer les dispositifs de communication

La Scam qui travaille intensément pour la défense des droits des auteurs (cf. chapitre précédent) doit le faire savoir. De manière imperceptible, la Scam a changé d'échelle et victime de son succès, elle vit une crise de croissance. Elle a décidé de transformer plusieurs outils de communication. Pour être plus pratique et plus maniable, *La lettre de la Scam* a changé de format en janvier 2004. Elle a également changé de périodicité (quatre numéros par an au lieu de deux) afin de suivre de plus près l'activité de la société.

Depuis le mois de mars 2004, la Scam a ouvert son nouveau site internet dont l'adresse www.scam.fr n'a pas été modifiée. Ce site propose trois modes de navigation : un mode de navigation *objectif* selon une arborescence classique, un mode de navigation *subjectif* où la Scam propose à l'internaute un parcours en fonction de sa recherche et un mode de navigation *intuitif* qui permet une découverte ludique du site. Ce site est le prélude à la mise en place d'un site extranet qui permettra aux auteurs d'accéder à leurs données personnelles via Internet selon une procédure sécurisée. Ils pourront notamment consulter leurs relevés de droits, modifier leurs coordonnées, connaître précisément l'exploitation de leurs œuvres déclarées par les diffuseurs, etc...

Moderniser la répartition

Chaque répartition est l'objet d'un nombre important d'appels téléphoniques d'auteurs désirant des informations complémentaires relatives aux droits versés. La modernisation de la chaîne de traitement informatique de la répartition des droits d'auteur fait donc partie des travaux les plus importants du service informatique et du service documentation et répartition. Ce chantier a pour ambition de simplifier et d'automatiser plus encore les traitements de la répartition afin que les droits soient réglés plus rapidement et plus régulièrement. Parallèlement, le processus de constitution d'une documentation de l'exploitation des œuvres s'améliore. Par ailleurs, la Scam profite désormais de ces cinq répartitions annuelles pour adresser aux auteurs concernés (soit 3.000 à 11.000 auteurs selon les répartitions) un courrier abordant l'actualité ou expliquant certains aspects pratiques des droits répartis.

Organiser le dialogue

Les transformations de l'univers et des métiers des auteurs, les tensions dont la Scam a fait l'objet en 2003, ont mis en évidence la nécessité d'organiser un dialogue permanent avec les auteurs. Depuis quelques mois, la Scam a donc instauré des réunions informelles avec les auteurs de Paris, de province ou de l'étranger. Des rencontres ont été organisées à Biarritz, Lyon, Marseille, Nancy, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Bruxelles, permettant à des membres du conseil d'administration et du personnel administratif de rencontrer les auteurs, d'écouter leurs attentes et leurs avis. A l'évidence, ces réunions s'imposent comme une nécessité. Dans le futur, ces réunions seront programmées chaque fois qu'une réforme importante sera à l'étude, chaque fois que le besoin de dialogue se fera ressentir.

Faciliter la vie professionnelle des auteurs

Au-delà de son activité de conseil, notamment en matière juridique (les modèles de contrats sont disponibles sur le site www.scam.fr), la Scam mène une action culturelle intense en faveur de la création. L'une des premières réalisations souhaitées par le conseil d'administration lors de l'installation Avenue Vélasquez, a été la création d'une salle de projection de haute qualité technique où les auteurs pourraient présenter leurs œuvres pour une somme symbolique. Aujourd'hui le succès de la salle n'est plus à démontrer, il faut malheureusement compter un délai de deux mois pour obtenir une date. Pour 80 euros, la Scam met à disposition des membres une salle d'une centaine de places, un régisseur et 300 cartons d'invitation. En 2003, 131 projections et/ou réunions ont été organisées par les auteurs dans leur maison. Par ailleurs, sur son budget d'action culturelle, la Scam a développé la prise en charge des frais de déplacement des auteurs qui présentent leur film dans l'ensemble du réseau de diffusion culturelle et dans les festivals, y compris au sein de manifestations dont elle n'est pas directement partenaire.

ES

LA GESTION DE LA SCAM

**UN EXCÉDENT DE GESTION DE 1 MILLION D'EUROS
DES CHARGES BRUTES EN DIMINUTION DE 4 %
UNE BAISSÉ DE 17 % DES PRODUITS FINANCIERS**

LE COÛT NET DE LA GESTION EN 2003

Tableau du rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	au 31/12/2003	au 31/12/2002	évolution
charges brutes de l'exercice	10 591 291	11 068 399	-4,3%
- transferts de charges à étaler			
- valeur nette comptable des actifs cédés			
charges propres à l'exercice	10 591 291	11 068 399	-4,3%
- quote part des frais de fonctionnement de l'action culturelle	0	-275 000	-100,0%
charges nettes	10 591 291	10 793 399	-1,9%
- ressources financières	-2 250 400	-2 723 328	-17,4%
solde des charges nettes des ressources financières	8 340 891	8 070 071	3,4%
- ressources diverses	-1 244 188	-1 364 648	-8,8%
+ résultat de l'exercice	1 001 193	134 596	643,9%
prélèvements comptabilisés en produits	8 097 896	6 840 020	18,4%
perception de l'exercice	58 158 103	52 284 087	11,2%
taux du coût de gestion	13,92%	13,08%	

L'année 2003 se termine pour la Scam avec **un excédent de gestion de 1 001 193,17 €**.

(voir détail des comptes en Annexe 1 pages 2, 3 et 4)

Ce **résultat exceptionnel** traduit l'effort de la société dans sa volonté de contrôler ses dépenses d'exploitation et de répartir mieux et plus vite.

Le **taux du coût de gestion** pour l'année 2003 se dégrade légèrement par rapport à l'année précédente du fait de la baisse du montant des produits financiers liée à la détérioration générale des marchés monétaires.

L'ensemble des **charges d'exploitation** a diminué de 2,4%, seules les charges liées au personnel (+ 2,5 %) et la dotation aux amortissements (+ 43,7 %) ont augmenté.

L'augmentation des amortissements est le résultat de notre politique d'investissement sur nos développements informatiques pour moderniser la chaîne de répartition.

Nos **charges financières** ont diminué de 21,5 % et nos **charges exceptionnelles** de 86,3%.

La baisse des taux sur les placements ainsi que la répartition exceptionnelle de 11,8 M€ sur les droits antérieurs à l'année 2000 ont entraîné une baisse importante de nos **produits financiers** pour l'année 2003 (- 17,4 %).

Le taux moyen des placements réalisés par la société a été de **2,47 % en 2003**. En 2002 ce taux était de 3,67 %. Ce taux est supérieur aux taux courants du marché monétaire (EONIA Capitalisé: 2,39%, Taux sur moyenne des fonds de trésorerie régulière: 2%), traduisant une saine gestion des sommes placées par la société.

La diminution de nos **autres produits** est essentiellement due à la baisse des remboursements de charges dans le cadre de notre mandat de gestion de la société Reprobél en Belgique (- 21,1 %). Elle est la contrepartie de la baisse des charges du fait de la fin de ce mandat et du transfert d'une partie de ces dernières à la société Reprobél.

L'importante augmentation de nos **prélèvements** (+ 18,4 %) est la conséquence logique de la forte progression de nos répartitions (+ 20,31 %) durant l'année 2003. Il s'agit encore de l'impact de la répartition exceptionnelle de 11,8 M€ sur les droits antérieurs de l'année 2000.

Retenues statutaires 2003

Audiovisuel

chaînes hertziennes	13 %
chaînes thématiques	13 %
simultané intégral par câble	13 %
droit d'exploitation par satellite	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de reproduction et représentation INA (apports en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits d'exploitation cinématographique	10 %
droits de reproduction des vidéogrammes	3 %

Sonore

radios	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques et ventes (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits de reproduction et représentation INA (apports en coproduction)	3 %
droits de reproduction des phonogrammes	3 %
primes d'inédit	3 %
conventions individuelles	3 %

Écrit

droit de reproduction presse	12 %
droits de récitation publique	5 %
droits de reprographie (photocopie)	3 %
droits d'édition et de traduction	3 %

Autres répertoires

droits de reproduction et de représentation d'œuvres journalistiques *	9 %
droits de reproduction cédérom, sites Internet	5 %

* sur supports et réseaux multimédias

SCAM BELGIQUE

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS EN 2003

SUR LE PLAN DES PERCEPTIONS - ENCAISSEMENTS - RÉPARTITIONS - ADHÉSIONS

En 2003, La Scam a encaissé 1,8 M €, de perceptions pour l'audiovisuel et 0,65 M € pour la reprographie, soit un total de 2,45 millions d'euros. Par ailleurs, 1,2 M € ont été répartis aux auteurs et mandataires de la Scam résidant en Belgique.

La SCAM comptabilise près de 100 nouvelles adhésions en Belgique.

SUR LE PLAN DE LA GESTION DES DROITS

Les faits marquants dans la gestion des droits sont :

1. la conclusion d'un bon accord pour la retransmission par câble du bouquet de base (3,8 millions d'abonnés) portant sur les années 1996 à 2007
2. l'approbation ministérielle, indispensable à la répartition des droits, des barèmes de partage intersociaux en copie privée sonore et audiovisuelle, et la révision très attendue des tarifs de perception analogiques et numériques
3. l'achèvement serein du mandat de gestion de Reprobel par l'équipe belge de la Scam, et réussi avec plus de 15 millions d'euros de perception
4. de très nombreuses négociations ont été conclues, poursuivies ou entamées avec les télédiffuseurs belges (RTBF, groupe AB, groupe RTL, Canal Belgique, VTM, VT4, ...)
5. le déblocage du dossier du prêt public, grâce au travail des sociétés d'auteurs, et singulièrement celui de la Scam, même si de dures négociations se poursuivent sur les tarifs. Il convient de saluer ici l'excellent travail de la Commission européenne.

SUR LE PLAN INTERNE

Après élaboration d'un plan de développement en trois ans, la Scam Belgique a entamé plusieurs chantiers internes :

- la réorganisation de l'ensemble de la structure en deux pôles principaux de contact, l'un pour les auteurs et l'autre pour les usagers
- la révision des principales procédures (adhésion, déclaration, classement, répartition)
- la consolidation du nouveau système d'information, et notamment la réalisation d'une base « auteurs » ainsi que la préparation de la version II du logiciel de déclaration des œuvres
- le développement des actions vers la Flandre et le Nord de l'Europe
- le renouvellement de la communication, notamment par le biais d'une nouvelle lettre d'information et d'un nouveau site à l'adresse : www.scam.be

Soulignons enfin la mise en ligne du site-prototype www.bela.be, la « Bibliothèque en ligne des auteurs », projet porteur d'avenir des comités belges de la Scam et de la Sacd.

COMITÉ BELGE

Sous la Présidence de Françoise Wolff, la vie du Comité belge a été marquée par une intense activité de communication avec les membres, des contacts avec de nombreux partenaires et le développement très positif des programmes d'action culturelle. Les relations entre la Scam Belgique et la Scam France ont également été resserrées, avec un investissement particulier des auteurs belges dans les dossiers majeurs de la Scam en 2003.

**RAPPORT PRÉSENTÉ PAR
LAURENT DUVILLIER, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL-
GÉRANT DE LA SCAM, APPROUVÉ PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} AVRIL 2004**

ÉTAIENT PRÉSENTS ANGE CASTA Président, VIOLAINE ANGER,
JACQUES BARSAC, AGNÈS BERT, ROBERT BOBER, CHARLES BRABANT,
MICHEL DIARD, JEAN-MARIE DROT, MARTINE KAUFMANN Vice-présidente,
CLAUDE LANZMANN, EMMANUEL LAURENTIN, JACQUES MARSEILLE Trésorier,
FRANÇOISE WOLFF